

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le Vendredi 28 Avril 2023 à 10 Heures** au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d’Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l’exercice 2022.
2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l’exercice 2022.
3. Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l’article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Ratification de la Cooptation de deux Administrateurs
6. Fixation des jetons de présence au titre de l’exercice 2022.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d’audit et du Comité de Risques au titre de l’exercice 2022
8. Emissions d’emprunts obligataires.
9. Affectation de résultats.
10. Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION DE FACTORING

Siège social Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du **Conseil d'Administration** et des **Commissaires aux Comptes**, approuve le rapport du **Conseil d'Administration** ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des **Commissaires aux comptes** établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article **62** de la **loi 2016-48**, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve la cooptation, par le **Conseil d'Administration** lors de ses réunions en date du 16 septembre 2022 et du 10 mars 2023, de :

- Monsieur **Riadh HAJJEJ** en tant que **membre du Conseil d'Administration** en remplacement de Monsieur **Ahmed RJIBA** démissionnaire,
Et
- **La CARTE VIE** en remplacement de l'**Assurance CARTE** démissionnaire,

Et ce, pour des mandats allant jusqu'à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au **Conseil d'Administration** une enveloppe d'un montant égal à **195 mille Dinars, nets des retenues à la source**, au titre de jetons de présence de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2021 une enveloppe d'un montant égal à **180 mille Dinars, nets des retenues à la source**, pour les membres du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale autorise l'émission d'un ou de plusieurs **Emprunts Obligataires** d'un montant total ne dépassant pas **150 Millions de Dinars** dans un délai de **cinq années**, et donne pouvoirs au **Conseil d'Administration** pour fixer les montants, les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reclasser au compte résultats reportés, les réserves pour réinvestissement exonérés devenues disponibles au cours de cette année d'un montant de **2.165.819,000 Dinars** dont :

- **229.819,000 Dinars** résultant des réinvestissements relatifs aux exercices 2012 & 2013 **distribuable en franchise d'impôts.**
- **1 936.000,000 Dinars** résultant des réinvestissements relatifs aux exercices 2014 & 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le **Conseil d'Administration** et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2022 à **0,750 Dinars** par action soit **15%** du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales et au plus tard 3 mois à compter de la date de **l'Assemblée**.

Bénéfices de l'exercice 2022	4 770 802,856
(+) Résultats reportés	2 366 968,884
Année 2021	201 149,884
Réserves disponibles (R.R. Exonérés)	2 165 819,000
Total	7 137 771,740
(-) Réserves Légales	0,000
Reliquat	7 137 771,740
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2021	3 000 075,000
(-) Réserves pour Fonds Social	80 000,000
(-) Dividendes (15%) Soit 2.250.000,000	
- Avec Franchise d'impôt	228 000,000
- Sans franchise d'impôt	2 022 000,000
Résultats reportés 2022	1 807 696,740

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à